

- **La gestion des ressources**

Sous l'autorité du Responsable de l'U.P.R. et du Chef d'établissement pénitentiaire, le R.L.E. assure la prévision et l'utilisation des budgets et subventions affectés à l'action d'enseignement.

Dans ce cadre, il élabore chaque année le budget prévisionnel de fonctionnement et d'équipement (*y compris le budget concernant l'enseignement à distance*).

Dans le respect des procédures comptables et dans les limites du budget alloué, il propose au service comptable de l'établissement l'engagement des dépenses nécessaires à l'unité d'enseignement.

D'autre part, il tient un registre du patrimoine de l'U.L.E. Il assure l'archivage du double des factures et des bons de livraison et reporte la comptabilité dans un document, par année civile.

- **La communication**

Le R.L.E. :

- transmet au Proviseur de l'U.P.R. toutes les informations concernant le fonctionnement de l'U.L.E. : absences, emplois du temps, inscriptions aux examens, résultats, modification de la structure pédagogique, relevé des heures effectives d'enseignement, résultats des tests « *Lecture et Population Pénitentiaire* », rapports annuels, indicateurs du tableau de bord, déclaration mensuelle des heures supplémentaires effectives réalisées par les intervenants...
- saisit différentes données dans l'application informatique GENESIS. Les informations contenues dans cette application serviront également au Centre pénitentiaire, au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, à la PJJ et aux autorités judiciaires.
- assure la tenue des livrets personnels de compétences, obligatoirement pour chaque mineur scolarisé et à partir de 40h de cours dispensés pour les adultes .Ces livrets seront transmis aux établissements accueillant les élèves dans le cas de transfert.
- assure la transmission de l'information donnée par le responsable de l'U.P.R. et les institutions de tutelle aux membres de l'équipe pédagogique
- renseigne et transmet les documents de suivi demandés par les institutions de tutelle (*enquête de rentrée, fiches de renseignements individuels, emplois du temps, demandes d'absences et de congés.*)

## **2. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :**

- expérience confirmée auprès d'adolescents et plus particulièrement d'adolescents en difficulté
- expérience de la formation pour adultes ou dans des établissements identifiés « *difficiles* »
- aptitude à animer une équipe d'une vingtaine d'enseignants, du premier et du second degré
- disponibilité, capacité à communiquer, à argumenter, à travailler en équipe
- autorité naturelle, maîtrise de soi, discrétion, respect du règlement pénitentiaire (*consignes de sécurité contraignantes...*)
- capacité à prendre de la distance par rapport au profil du public accueilli
- capacité d'ouverture aux innovations dans les domaines pédagogiques (*pédagogie de projet, du détour...*)
- capacité à travailler en partenariat (*Protection Judiciaire de la Jeunesse, Administration pénitentiaire, intervenants divers...*)
- adaptabilité à un milieu spécifique : les séquences d'enseignement s'inscrivent dans des structures souples, évolutives dans le temps et pouvant comporter des prises en charge variables en terme de niveaux d'enseignement et de durée
- capacité à valoriser les acquis de chaque élève pour restaurer la confiance en soi et favoriser les apprentissages
- compétences en informatique

## **3. CONDITIONS DE RECRUTEMENT :**

Entretien devant une commission composée :

- du Directeur de l'établissement pénitentiaire
- du Proviseur de l'Unité Pédagogique Interrégionale
- de l'Inspecteur de l'Education nationale conseiller technique académique ASH
- de l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de l'A.S.H 88.
- d'un responsable local d'enseignement d'un établissement de l'académie.

Évoluant en interaction permanente avec l'ensemble des partenaires, le candidat devra être capable de développer une argumentation structurée et documentée dans la conduite des missions assignées.

---

Les personnels intéressés adresseront la fiche de candidature complétée d'un CV et une lettre de motivation à la DPE du Rectorat de Nancy-Metz au **plus tard pour le 03 mars 2020.**

Les documents seront à transmettre sur un seul fichier au format PDF.

*Chaque candidat peut se mettre en rapport avec la, responsable de l'unité locale d'enseignement de la Maison d'arrêt d'Epinal (tel : 03.29.31.83.91 - [rle.ma-epinal@justice.fr](mailto:rle.ma-epinal@justice.fr)) afin d'obtenir des informations plus précises sur la nature du poste et l'organisation du service d'enseignement.*